ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°1

BOULEVARD DE LA MER & BASE

PERIMETRES ET LIMITES

- Périmètre OAP

PROTECTION - AVAP

- Périmètre Secteur 2
- Jardins à préserver
- Bâtiment remarquable
- Recul de 15 m /alignement
- Zone sensibilité tortues
- PPR inondation

VOIRIE ET DEPLACEMENT

- Voie existante
- Voie projetée
- Voie structurante communale
- Accès au quartier
- Principe de voie primaire (Base Nature largeur = 14 m - Auto+Vélo+Piéton)
- Principe de voie secondaire
- Principe de voie secondaire (Base Nature largeur = 6 m - Auto+Vélo+Piéton)
- Principe de voie tertiaire résidentielle
- Requalification de voie existante
- Création de voie
- Principe de liaison piétonne / douce (Base Nature largeur = 5/6 m)
- Principe de liaison piétonne / douce
- Principe de liaison piétonne / douce avec piste cyclable
- Circulation double sens
- Circulation sens unique

VOCATION DES ESPACES / DESTINATIONS DU BATI / CARACTERISTIQUES DU BATI

Renouvellement urbain et existant

- Equipement public Evolutions potentielles
- Espace sportif à conserver
- Espace à restructurer
- Espace à conforter et à renforcer
- Espace à renouveler
- Zone d'équipements
- Espaces verts
- Jardin public à aménager
- Espace public à créer
- Zone de stationnement
- Front bâti structurant d'accompagnement du boulevard de la Mer
- Angle à marquer
- Recul X m — Recul à respecter / alignement
- Habitat collectif intermédiaire suivant gradiant de hauteurs
- Mixité fonctionnelle potentielle Commerces / services en rez de chaussée
- R+1 R+2 — Nombre de niveaux maximal autorisé des constructions
- R+Xp — Dernier niveau partiel
- R+2 — Nombre de niveaux maximum sur existant potentiellement évoluable

Correspondance hauteurs

R+1	7 m
R+2	9 m
R+3	12 m
R+3+	13 m
R+4	15 m

Paysage et Interfaces

- Principe de retrait à paysager
- Principe de perméabilité à travers le bâti Respiration paysagère et/ou piétonne

Nord

CENTRE HISTORIQUE

ACCES SECONDAIRE Porte Nord

Boulevard de la Mer

PORTE PIETONNE

PORT FREJUS

PORT FREJUS

Pompiers

BASE

Stade Football

Stade Football

Stade Rugby

Basket Handball

Police municipale

BMX

Skate Park

ESPACE CENTRAL A RESTRUCTURER

Centre de Formation

Maison pour l'emploi

ACCES PRINCIPAL : Porte Sud

Voie pompiers

JARDIN MEDITERRANEEN

Espace Caquot *espace conservé*

Piscine

Espace Détente

a Principe de composition des voies transversales résidentielles (L = 10.60 m mini)

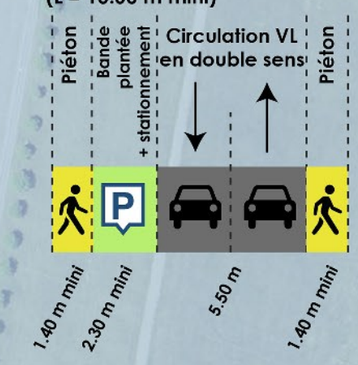

b Principe de composition des voies transversales résidentielles intégrant la piste cyclable (L = 13.60 m mini)

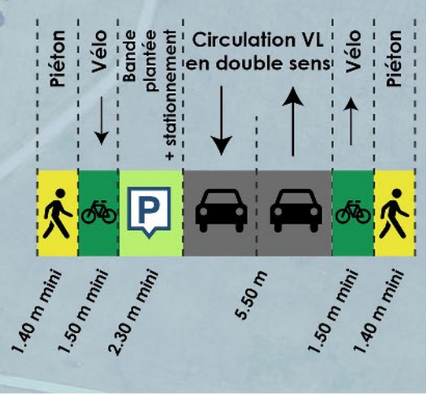

CITADIA